



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aviation légère

Question écrite n° 27025

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés rencontrées par l'aviation légère française. En effet, le résultat d'une analyse comparative réalisée à partir des chiffres recensés ces dix dernières années contribue à qualifier la situation actuelle d'alarmante : chute vertigineuse de l'enregistrement de nouvelles licences au fil du temps (environ moins 1 500 sur dix ans), perte de 4 000 adhérents à la Fédération nationale de l'aviation sur la même période, et surtout, désaffection quasi totale du jeune public, avec seulement 10 % de représentation en 2002 (contre 68 % pour la tranche d'âge trente-six - cinquante-cinq ans). Par ailleurs, à travers ce triste constat, apparaît une autre source d'inquiétude : le douloureux impact ressenti sur l'activité des constructeurs du secteur, qui voient de fait, leurs cadences de production tourner au ralenti. L'étude des causes de cette désaffection tend à révéler qu'elle découlerait de cinq facteurs distincts : le coût prohibitif de l'heure de vol, un parc aérien vieillissant, une réglementation très stricte, la crainte de fermeture de certains aérodromes et une image négative aux yeux du public. Les acteurs du monde de l'aviation légère quant à eux, sont tout à fait conscients du tournant auquel se trouve la spécialité, et préconisent la mise en place d'actions de communication destinées à en garantir la pérennité. En conséquence, il lui demande quelles autres dispositions pourraient être envisagées pour accompagner ces initiatives et venir en aide au secteur, tout en prévenant ainsi le naufrage de centaines d'emplois à l'avenir menacé.

Texte de la réponse

L'aviation légère est depuis quelques années soumise à de réelles difficultés : stagnation des effectifs, difficultés financières des aéro-clubs et des associations, maintien du nombre d'accidents, conflits avec les riverains. Le succès de l'ultra-léger motorisé ne peut masquer la régression ou la stagnation des autres disciplines, telle que l'avion ou le planeur. C'est ainsi que la Fédération nationale aéronautique, qui regroupe les pilotes d'avions légers, comptait en 1990 50 000 licenciés, dont 20 % de jeunes de moins de vingt-cinq ans. Ce chiffre est tombé à 44 600 en 1998 dont 15 % de jeunes. Il est toutefois remonté en 2002 à 46 000. En outre, l'industrie de production des aéronefs a ces dernières années particulièrement souffert d'une raréfaction des commandes. Le manque de nouveaux modèles, l'insuffisante percée sur le marché international, le manque de coopération avec les industriels européens expliquent en partie cette situation. Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre une politique nouvelle visant à donner de nouveaux espaces de liberté à l'aviation légère et ainsi lui reconnaître un rôle social et économique plus important qu'aujourd'hui. C'est pourquoi il a l'intention de confier prochainement à un parlementaire une mission de réflexion et de propositions pour évaluer la situation actuelle et proposer des actions de nature à assurer un développement durable de ces activités.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27025

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8123

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2612